



Conseil Municipal

DÉLIBÉRATION

-16-24-

Séance du 28 mars 2024

Le jeudi 28 mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, conformément à la convocation qui lui a été faite le 22 mars 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Vincent JEANMOUGIN, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Alain DRUELLE, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON.

Représenté : Murielle BERNARD (par Priscilla LEGRAND)

Absente excusée : Évelyne COYAUX

Secrétaire : Jean-Luc VANDENBEUCK

Subventions aux associations

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les subventions de fonctionnement pour l'année 2024 :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Montant 2023	Montant 2024
BCD		500 €
DANSE DE SALON	50 €	50 €
FAIRE UN JARDIN	50 €	50 €
FANFARE	750 €	750 €
FC FERIN	5 000 €	6 000 €
FERIN SORTIES ET LOISIRS		100 €
GYM	500 €	500 €
HISTOIRE ET PATRIMOINE	90 €	100 €
LES FÊTES FERINOISES	500 €	500 €
SAVEURS ET VINS	100 €	100 €
TOUS PARENTS	500 €	500 €
TRICOT COPINES	50 €	100 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
AFSEP		100 €
AMDG	200 €	100 €
APF France HANDICAP		100 €
LES ANCIENS COMBATTANTS DE GOEULZIN	200 €	200 €
LES CLOWNS DE L'ESPOIR	100 €	100 €
RESTO DU CŒUR	200 €	100 €
SECOURS CATHOLIQUE	200 €	100 €
LIGUE CONTRE LE CANCER		200 €
	Total	9 890 €
		10 250 €
CCAS	2 000 €	0 €

Où cet exposé,
 le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

AUTORISE

- Monsieur le Maire à attribuer les subventions de fonctionnement pour l'année 2024.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Montant 2024
DANSE DE SALON	50 €
FAIRE UN JARDIN	50 €
FANFARE	750 €
FC FERIN	5 000 €
GYM	500 €
HISTOIRE ET PATRIMOINE	90 €
TOUS PARENTS	500 €
TRICOT COPINES	100 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
AFSEP	100 €
AMDG	200 €
APF France HANDICAP	100 €
LES ANCIENS COMBATTANTS DE GOEULZIN	200 €
LES CLOWNS DE L'ESPOIR	100 €
RESTO DU CŒUR	200 €
SECOURS CATHOLIQUE	200 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	200 €

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Montant 2024	Membres du conseil municipal ne participant pas au vote
BCD	500 €	Catherine PARENT
FERIN SORTIES ET LOISIRS	100 €	Alain DRUELLE
LES FÊTES FERINOISES	500 €	Jean-Luc VANDENBEUCK, Vincent JEANMOUGIN,
SAVEURS ET VINS	100 €	Jean-Luc VANDENBEUCK

Ainsi délibéré,
 Le Maire
 Michel FEDERENCO



Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
 Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr